

209C1426  
FR0000120537-FS0678

24 novembre 2009

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**LAFARGE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 novembre 2009, la société Dodge & Cox (1) (555 California Street, 40th Floor, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 novembre 2009, par suite d'une cession d'actions LAFARGE sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société LAFARGE, et détenir 13 210 935 actions LAFARGE représentant 16 531 960 droits de vote, soit 4,63% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société (2).

---

(1) Dodge & Cox agit en qualité d'«investment manager» pour le compte de clients qui peuvent inclure des "investment companies" immatriculées sous l'"US Investment Company Act" de 1940 et/ou des "employee benefit plans", de fonds de pension, de fondations ("endowment funds") ou d'autres clients institutionnels.

(2) Sur la base d'un capital composé de 285 351 482 actions représentant 331 267 626 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.